

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2026

RÉSULTATS DE LA GESTION ET PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE
2025 - (N° 2694)

Commission	
Gouvernement	

N° 47

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lejeune, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex,
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,
Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney,
M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel,
Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant et évaluant les aides publiques perçues en 2025 par les entreprises ayant reçu au moins un million d'euros d'aides publiques.

Ce rapport précise, pour chaque entreprise concernée, le montant total des aides reçues, leur nature, qu'ils s'agissent de subventions, d'exonérations, de crédits d'impôt ou encore de garanties, ainsi qu'une évaluation de leur efficacité au regard de critères économiques, en matière d'investissement et relocalisations, de critères sociaux, dont notamment en termes d'emploi et de conditions de travail, ainsi que de critères environnementaux, s'agissant de réduction des émissions et de transition écologique. Le rapport identifie également les situations de non-contrepartie ou de comportements contraires à l'intérêt général.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI demandent la production d'un rapport exhaustif sur les aides publiques aux entreprises les mieux dotées en 2025, c'est-à-dire celles recevant plus d'un million d'euros d'aides publiques directes ou indirectes. Il s'agit de documenter l'impact réel de ces dispositifs massifs de soutien, ainsi que la concentration de ces dispositifs qui constituent aujourd'hui un angle mort du débat démocratique et budgétaire.

Les aides publiques aux entreprises ont littéralement explosé ces dernières années. Comme le soulignait Gérald Darmanin lui-même en 2018 : « On a 140 milliards d'euros d'aides aux entreprises chaque année. » Ce chiffre, déjà colossal, a depuis été pulvérisé : les aides publiques ont atteint 211 milliards d'euros en 2024, comme le démontre le rapport Gay.

Or, malgré ce rapport accablant, aucun mécanisme systématique de suivi de l'efficacité ni de conséquences sociales et écologiques n'a été mis en œuvre. Alors que ces aides se chiffrent en centaines de milliards, aucune contrepartie n'est exigée, aucune transparence réelle n'est assurée, aucune évaluation sérieuse n'est systématiquement conduite. Pis encore : certaines de ces entreprises, pourtant largement subventionnées, détruisent des emplois, ferment des sites rentables, délocalisent ou versent des dividendes record, à l'image des exemples récents d'ArcelorMittal, Michelin, ou de Vencorex.

Ce gouvernement semble avoir adopté une ligne claire : subventionner sans condition le capital privé, tout en imposant une austérité brutale au reste de la société. Il coupe dans les services publics, gèle les dépenses sociales, réduit les investissements écologiques — au nom d'une prétendue « sobriété budgétaire » — mais continue à ouvrir en grand le robinet pour les grandes entreprises, sans demander de comptes.

Nous exigeons donc qu'un rapport soit remis au Parlement pour faire toute la lumière sur ces aides massives et identifier :

- Qui les touche ?
- Pour quels résultats ?
- À quel coût réel pour la collectivité ?

Cette exigence d'évaluation rejoint plusieurs recommandations de la Cour des comptes et d'économistes de premier plan, qui alertent depuis plusieurs années sur l'opacité et l'inefficacité d'une grande partie des aides aux entreprises. Elle est aussi une réponse au sentiment légitime d'injustice fiscale et sociale, alors que les citoyennes et citoyens subissent les conséquences d'une austérité injustifiée.

Cet amendement permettrait de fournir au Parlement les éléments objectifs nécessaires pour un débat éclairé sur le maintien, la réforme ou la suppression de ces aides.